

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 5 avril 2018**

**n°22**

**page 1/2**

**EXTRAIT:**



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS (32) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, Y. GANIVELLE, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

**POUVOIRS (4) :**

H. PREHER mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY

**EXCUSE (3) :**

A. LAURENDEAU, L. BRARD, E. AUDEBERT

**Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX**

**RAPPORTEUR : Mesdames Nelly CASSAN-FAUX et Corine FARINEAU**

**OBJET : Sport en ville, sport facile – Edition 2018**

*L'action "Sport en ville, sport facile" organisée depuis 2016, satisfait un public nombreux (25 participants en moyenne à chaque séance), notamment par sa proposition d'activités physiques variées, ludiques et conviviales.*

*En terme de santé publique, il est important de pouvoir promouvoir la pratique d'une activité physique auprès des populations sédentaires de tous âges. En effet, intégrer dans sa vie quotidienne une activité physique régulière permet de réduire le risque de développer des maladies chroniques.*

*C'est dans cette optique de promotion du sport/bien-être que la ville de Châtellerault souhaite développer et véhiculer ce message auprès des habitants à travers des démonstrations et pratiques collectives régulières (marche nordique, gymnastique, danse en ligne, course d'orientation, escalade, escrime, renforcement musculaire...), et ceci pour la troisième année consécutive.*

*Les animations ont lieu le dimanche matin sur la place Emile Zola, de 10h30 à 12h00. Un programme de 6 séances est prévu sur la période de mai à septembre 2018. Elles seront encadrées par les éducateurs sportifs de la ville ou par une association sportive locale.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°19 du conseil municipal du 28 novembre 2011 relative au Contrat Local de Santé 2012-2016,

**VU** le contrat local de santé signé entre la Commune, l'ARS et l'Etat le 12 décembre 2011,

*Acquitté en PREFECTURE le: 06/04/2018*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 5 avril 2018**

**n°22**

**page 2/2**

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer par convention les rôles et responsabilités des parties impliquées dans la réalisation de cette action,

**CONSIDERANT** l'intérêt de ce projet pour la promotion de l'activité physique et de ses bienfaits sur la santé auprès de la population,

**CONSIDERANT** l'intérêt de ce projet dans l'animation du Centre Ville,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations et toutes pièces relatives à ce dossier

Liste des associations sportives avec lesquelles sera signée une convention:

- Chatel Nordic 86
- Mady'n line
- GV Body Gym
- Entente Athlétique du Pays Chatelleraudais
- CSAD-C section Escrime

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

